

MAIRIE de GRANIEU

38490

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

ANNEE 2020 - SEANCE N°6 - DU 23 OCTOBRE

L'an deux mil VINGT, le vingt-trois Octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de Granieu dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Raymond COQUET, Maire.

Présents : COQUET Raymond, HUGUET Chantal, GIRERD-CHANET Raymond, BOUVIER-GARZON Patrick, DEYMÉ-MESLIN Jeanine, GAIDO Véronique, JALLUT Eric, LEBRETON Michèle, MAGNIN Karine, PICARD Jean-Jacques, RULLET Serge, VOLLAND Sandrine, WILLINGER Tania.

Excusés : LIMOUZIN Emmanuel a donné pouvoir à R. COQUET, TACONNET Marie-Françoise a donné pouvoir à C. HUGUET

Secrétaire de séance : HUGUET Chantal

Date de convocation : 13 Octobre 2020

Nombre de Membres : En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15



I) APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU :

Après lecture faite par Monsieur le Maire, l'assemblée délibérante approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 16 Septembre 2020, tel qu'il a été diffusé.

II) DELIBERATION 2020-29 : TARIFS DES BAUX RURAUX

Le Maire rappelle à l'assemblée que des terrains communaux sont loués à différents agriculteurs de la commune.

Les exploitants locataires sont : M. GAUDET-TRAFFIT Alain, M. GIBOULET Bernard, M. VISOZ Philippe, M GIRERD-CHANET Lionel, M. GONTARD Philippe.

La durée des baux individuels signés par les locataires en 2011 est de neuf ans avec montant du bail révisable et règlement du loyer en décembre de chaque année.

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2019 le fermage était de 94 € l'hectare, vu l'arrêté n° 38-2017-09-30.002, il propose de ne pas augmenter le tarif pour les fermages 2020.

Le conseil municipal, après en avoir débattu,

APPROUVE à l'unanimité et :

- FIXE le prix du fermage à 94 € par hectare pour l'année 2020 ;

- CHARGE le Maire de procéder à l'encaissement des loyers de fermage en décembre de l'année 2020.

III) DELIBERATION 2020-30 : DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT DES MARAIS DE MORESTEL

Considérant le renouvellement des conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation de nouveaux délégués afin de représenter la commune de Granieu auprès du Syndicat des Marais.

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère au Syndicat Intercommunal pour la gestion des chemins des marais communaux. Ce syndicat va être dissous, mais avant cette étape, Il convient de nommer deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Après discussion, les conseillers nommés ci-après se proposent pour assister aux réunions du Syndicat des Marais : Délégués Titulaires : - Patrick BOUVIER-GARZON – Eric JALLUT Délégués Suppléants : - Raymond COQUET – Raymond GIRERD-CHANET

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE la nomination des membres désignés ci-dessus et CHARGE le Maire de transmettre la présente délibération au syndicat concerné.

III) DELIBERATION 2020-32 : DECISION MODIFICATIVE 2

Pour pallier la prolongation de l'arrêt maladie de notre agent technique et afin régulariser les comptes URSSAF et Personnel non titulaire, il convient de faire des mouvements de crédits.

Section de Fonctionnement		
Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
6413 : Personnel non titulaire		+ 500
6451 : Cotisations URSSAF		+1 300
615231 : Entretien de Terrain	- 500 €	
022 : Dépenses imprévues	- 1300 €	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

VOTE : Pour : 15 contre : 0 abstention : 0

- DECIDE de procéder aux mouvements de crédits comme indiqué dans le tableau ci-dessus.
- CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

III) DELIBERATION 2020-31 : DECISION MODIFICATIVE 3 - AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT : ECRITURE D'ORDRE A REALISER

Monsieur le Maire explique que nous avons versé en 2018 une subvention d'investissement à la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné dans le cadre des attributions de compensation. Il convient budgétairement d'amortir cette somme. Cet amortissement fera l'objet d'une **écriture d'ordre**.

Fonctionnement		
Désignation	Dépenses	Recettes
Investissement - Recettes		
1323.013 : SUBVENTIONS DEPARTEMENT	-224	
28046.040 : SUBVENTIONS VERSEES GFP		+224
Fonctionnement - Dépenses		
6811.042 : DOTATION D'AMORTISSEMENT		+224
615231.011 : Entretien VOIRIE	-224 €	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de procéder aux mouvements de crédits comme indiqué dans le tableau ci-dessus.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

VOTE : Pour : 15 contre : 0 abstention : 0

IV) SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le maire précise à l'ensemble du conseil municipal qu'un dossier a été envoyé aux différentes associations pour lesquelles nous donnions une subvention, le retour était fixé à fin septembre.

A ce jour, très peu d'associations ont répondu. L'ensemble du conseil accepte de donner un délai supplémentaire : réponse à rendre pour mi-novembre.

V) POINT SUR LES COMMISSIONS

URBANISME DES VDD : Point d'étape sur le PLUi Est : Marie-Françoise TACONNET, déléguée pour cette commission étant absente, le point sera fait à la prochaine réunion.

POINT SUR LES COMMISSIONS COMMUNALES :

- **Voirie** : dossier suivi par Mr GIRERD-CHANET Raymond

Il confirme la réception de 3 devis concernant la réfection des chemins des marais. Au vu des montants, le chantier sera donné à l'entreprise CV maçonnerie.

Des travaux seront effectués fin octobre sur la route de la Ville à hauteur de Mme Karine MAGNIN pour terminer le trottoir jusqu'à l'entrée de Mr BOUVIER-GARZON Patrick.

Les travaux pour l'enfouissement de conduites de gaz qui partent du méthaniseur de la zone de PIDA ont bien avancé.

- Travaux sur les bâtiments : Il est prévu de refaire l'habillage en cuivre des bandeaux des chapelles de l'Eglise.
- Un devis a été envoyé par la société COIN D'ART pour un montant de 5826€ TTC pour refaire les talus qui sont situés que chaque côté de l'escalier du cimetière identique à ceux de l'église.

- **Communication** : Dossier suivi par Mr PICARD Jean-Jacques

- La commission Communication est en attente des photos prise par un drone. Afin d'alimenter le site internet, il a été demandé à la communauté de Communes de nous faire parvenir la liste des artisans sur la commune. La commission propose au conseil municipal de faire un calendrier qui sera distribué fin décembre pour une quantité de 250 exemplaires à 2.90€ l'unité.

- **Projet CITY PARK** : Dossier suivi par Mme HUGUET Chantal

- City Park : Un cabinet d'architecte a été retenu afin qu'il établisse le dossier technique et son chiffrage afin de pouvoir le présenter à la région pour obtention d'une subvention. Un relevé topographique lui a été transmis, ainsi que le choix des différents jeux d'enfants qui seront installés sur le terrain ainsi qu'un terrain de pétanque.

Monsieur le Maire rencontrera la SDH pour les prévenir de notre projet pour convenir d'un accord pour l'achat d'une partie du terrain.

- **Réaménagement d'un Carrefour** : Dossier suivi par Mme VILLINGER Tania

- Réaménagement Carrefour : La Ville / Route du Gay : Tania présentera un projet début novembre.

- **Bassin d'Orage** : Dossier suivi par Mme GAIDO Véronique

- Bassin d'orage : Suite aux inondations de l'année dernière, Mme GAIDO a pu recueillir des photos, des films pour monter un dossier à présenter à la communauté de Communes Les

VALS DU DAUPHINE. Il est nécessaire de définir des points de rétentions d'eau donc des Bassins d'orage afin que le ruisseau qui arrive de la Route des Touvières ne déborde pas.

VI) QUESTIONS DIVERSES :

POINT URBANISME : 1 nouveau permis a été déposé :

Ce permis a été déposé sur le terrain situé sur la Route des Côtes des Marais (après Mr MANON GUY), il sera étudié par la Commission Urbanisme.

SITUATION DU RESTAURANT COMMUNAL :

Mr le maire confirme à l'ensemble du conseil municipal que la gérante du restaurant LA HALTE GOURMANDE a déposé un courrier pour une demande de dédite avec un préavis de 3 mois, effectif en janvier 2021.

GESTION DES DECHETS DU CIMETIERE : dossier suivi par Emmanuel LIMOUZIN accompagné de 4 élus

Afin de trouver une solution pérenne pour la gestion des déchets du cimetière qui allie la facilité du tri pour l'utilisateur, la facilité de l'enlèvement des déchets par la commune et un esthétisme certain. La commission a retenu la mise en place de deux bacs poubelles de 240L au niveau de la fontaine dans la partie nouvelle du cimetière.

L'un sera (**couverture jaune**) destiné aux déchets en plastique (fleurs en plastique, pots, films.) et l'autre bac (**bac marron**) sera destiné aux déchets végétaux (fleurs, terres,.....).

Ces bacs seront équipés de sacs en plastique ce qui permettra un enlèvement facile.

Une signalisation adéquate sera mise en place.

Le contenu du bac au **couverture jaune** sera amené à la déchetterie. Le contenu du bac au **couverture marron**, sera stocké à même la terre pour une décomposition naturelle (lieu de stockage à définir). Une surveillance du tri sera effectuée pour connaître le cycle des enlèvements.

COVID 19 : Monsieur le Maire rapporte les échanges avec le Préfet qui nous fait part de son inquiétude sur la situation sanitaire actuelle, sur notre région Auvergne-Rhône-Alpes, qui est fortement touchée. Veiller à bien respecter les gestes barrières, préconisation pour une aération régulière des locaux, fermeture des salles des fêtes, arrêt des réunions jusqu'à fin novembre.....

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme

Séance levée à 21H45